

Politique

Autor(en): **ap / b**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Grand Conseil vaudois : interventions féminines à la session de février

Lors de la session extraordinaire de février 1983 (8 séances d'une demi-journée) furent déposées sur le bureau du président : 5 motions, 7 interpellations et 6 questions. Sur ces 18 interventions, 3 étaient présentées par des femmes (soit 16,6 %). Rappelons qu'elles sont actuellement 25 sur 200 députés (12,5 %).

Monique Mischler a demandé — dans une question — pourquoi le Conseil d'Etat n'avait pas encore nommé la nouvelle Commission paritaire de l'administration cantonale qui s'occupe de la classification des fonctions.

Juliette Cerutti a déposé mais pas encore développé une interpellation concernant la politique du Conseil d'Etat au sujet de l'épuration des eaux dans les petites communes.

Janine Coderey a déposé et développé une interpellation sur les questionnaires fiscaux que doivent remplir les propriétaires de leur propre logement. Janine Coderey avait déjà déposé une motion sur la complication des formulaires de déclaration d'impôt. Elle n'avait pas été satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat (que le Grand Conseil avait d'ailleurs refusée). Elle reconnaît que le Département des finances a fait un effort de simplification et que les nouveaux formulaires de déclaration ont fait des progrès... mais « la formule concernant l'impôt locatif laisse rêveur ! » ● (ap)

La maternité d'Aubonne

On se souvient sans doute que le Conseil d'Etat avait répondu en novembre dernier à une interpellation d'**Hélène Grand** au sujet de la fermeture de la maternité d'Aubonne (voir FS janvier 1983). Immédiatement après, **Josette Borgeaud** reprend le sujet dans une motion.

En effet, la fermeture de la maternité d'Aubonne signifie la suppression des méthodes d'accouchement dites douces dans notre canton. Il est souhaitable qu'il y ait au moins un endroit (sans parler des cliniques que toutes les femmes ne peuvent s'offrir) où les femmes qui le désirent puissent accoucher selon ces méthodes.

La motion avait été renvoyée à une commission. Celle-ci (sous la présidence de **Mari-Louise Jost**) vient de rapporter. La commission a porté sa réflexion sur 3 points :

— La natalité étant en baisse (1,7 % par couple) et les enfants à naître étant promis à une vie plus difficile, il faut que la surveillance médicale en cours de grossesse et d'accouchement soit accrue ; d'où l'importance de la médecine périnatale et le développement des moyens de détection de certaines déficiences. Mais un excès de technicité comporte aussi des désavantages, d'où le succès des méthodes dites douces, qui répondent à un besoin natu-

rel. Les praticiens restent encore assez sceptiques quant à ces méthodes.

— La loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (entrée en vigueur en 1979) précise que les établissements sont responsables de leur gestion ; dans le cas d'Aubonne, le taux d'occupation est trop bas pour que la maternité soit rentable. Par ailleurs, il y avait eu une décision du Conseil d'Etat en 1980 de ne garder des maternités que dans les hôpitaux de « zones ou de demi-zones » ; or l'hôpital d'Aubonne est un hôpital régional. Ce qui explique encore une fois la fermeture de son service obstétrique.

— Les structures hospitalières vaudoises sont très décentralisées, ce qui explique leur taux d'occupation relativement bas. Il est donc nécessaire que des hôpitaux voisins se complètent : Aubonne et Morges peuvent collaborer ; des discussions sont en cours. Un deuxième poste de gynécologue va être mis au concours et il pourrait y avoir une consultation gynécologique à Aubonne, ce qui permettra aux femmes de la région de choisir leur médecin, point auquel la motionnaire attache beaucoup d'importance.

Pour toutes ces raisons, la commission conseille de classer la motion et de ne pas la faire suivre au Conseil d'Etat ; les députés se rangeront à cet avis.

La motionnaire n'est pas très satisfaite de voir sa motion classée — ce n'est jamais un succès pour un député ! — mais elle estime que le débat a été intéressant, qu'on y a entendu l'avis des femmes, qu'elles pourront choisir leur médecin et leur manière d'accoucher, le Conseiller d'Etat Pery ayant assuré que des hôpitaux comme ceux de Saint-Loup, Nyon et Payerne offrent une atmosphère familiale et que les méthodes douces pourraient s'y pratiquer.

Conclusion de la rédactrice : c'est vrai que c'était un débat intéressant, surtout que des femmes de partis différents ont parlé dans le même sens. ● (ap)

BCF - Canevas 83-86 (JU)

Encourageante participation : près de 80 personnes ont répondu à l'invitation du BCF (Bureau de la Condition Féminine) pour ses Assises, tenues à Porrentruy. Objectif : esquisser le programme d'activités de la nouvelle législature. Au cours de cette journée, huit thèmes (enseignement, formation professionnelle, travail, réinsertion professionnelle, famille, centres de consultation, assurance maternité, politique et services offerts par le BCF) ont été livrés à autant de groupes de travail. Réflexions, synthèses : tout cela servira de canevas au BCF pour travailler à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes dans ces multiples domaines.

En attendant de pouvoir donner une suite plus concrète à ses assises, le BCF a inauguré à Porrentruy la première étape de l'exposition « Egalité, du rêve à la réalité » (mise sur pied par le « Comité genevois du 14 juin ») qui s'est arrêtée ensuite, courant mars, à Saignelégier puis à Delémont. ● (b)

Société

Elles écrivent (BE)

Deux mots (et mille excuses pour ce lachisme) en faveur du recueil de poésies et de textes en prose signé par une jeune Biennoise, France-Line Bourquin, 21 ans. Titre du recueil : « Ne laisse pas mon visage mourir ». Une écriture de belle qualité, proposée aux Editions Inter-Valles (cahier No 2/1982).

Deux mots aussi pour signaler que la Commission Cantonale bernoise de littérature française a attribué, à la mi-mars, ses distinctions pour l'année 1982, en décernant notamment son prix littéraire à Mme Juliette D'Arzille, pour son recueil de poèmes « une innocence verte ». ● (b)

Centre-femmes à Bienne ? Dix-huit sur vingt (BE)

Il est donc dit que les Biennoises veulent un Centre de consultation, d'information et de rencontre réservé aux femmes. On peut objecter que l'enquête menée par Sybille Lehmann, Véronika Schnetzer et Verena Zurbruggen, étudiantes soleuroises, n'a touché que vingt femmes. Mais on remarquera par ailleurs, que les trois enquêtrices ont pris soin de composer un éventail social représentatif, qui va de la femme au triple rôle (mère-ménagère-travailleuse) à la femme en quête de réinsertion professionnelle, en passant par la femme victime du chômage. Dix-huit des vingt Biennoises interrogées sont favorables à l'idée d'un Centre. Pour envisager la concrétisation du projet, une première réunion a eu lieu le 17 mars, sous l'égide du groupe « Femme et Travail » ● (b)

Procès de Pré-Naville : le prix du machisme (GE)

Un procès de viol n'est pas un procès comme les autres : celui de l'affaire Pré-Naville l'a démontré une fois encore.

Salle comble pendant toute la durée du procès : une salle largement acquise à la cause des victimes, et à la cause des femmes. Un spectacle impressionnant, aussi, par l'évidence des deux « camps » en présence, qui étaient moins ceux de la partie civile et de la défense, moins ceux des victimes et des accusés, que ceux des hommes d'une part (onze accusés, avec derrière eux, en rangs serrés, leurs onze avocats en robe noire) et des femmes d'autre part, les deux victimes et leurs trois avocates, avec derrière elles un public largement féminin.

Un procès pas comme les autres pour plusieurs raisons. Rappelons rapidement les faits : deux femmes occupant un appartement à la rue Pré-Naville à Genève, sont attaquées, terrorisées et violées par une bande de onze hommes dans la nuit du 10 au 11 octobre 1981. Les victimes déclarent six viols, mais deux viols seulement seront retenus dans le